



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE **SEANCE DU 16 avril 2026**

L'an deux mille vingt six le seize avril à seize heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du dix avril deux mille vingt six, s'est réuni dans la salle du conseil, à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2026CC5-1-3-25

OBJET : CONSTITUTION DES COMMISSIONS **THÉMATIQUES COMMUNAUTAIRES**

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: M. DONZELLI Jean-Jacques
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: Mme BUSCAIL Maryline
Commune de DONZAC	: M. LARROSE Patrick : Mme LACAN Sylvie
Commune de DUNES	: M. JULIEN Jean-Yves : Mme VESIN Stéphanie
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme ORLUC Clémence
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: M.ZORZENONE Alain
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. SAGE Guillaume

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MANSONVILLE	: M. DELSOL Thierry
Commune de MERLES	: M. FEUTRIER Francis
Commune de MONTJOI	: M. PIGNON Jean-Michel
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	: M. LE FESSANT Lionel
Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	: Mme MIRAMANDE Marthe
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	: Mme DUSSAC Martine
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	: M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel : Mme VALETTE Brigitte : M. GROUSSOU Bernard : Mme LAROUSSINIE Francine : M. ZANIN Daniel : Mme BRU Laetitia : M. LOPES Ernest (pouvoir donné à B. VALETTE) : Mme PRADELLE Magali : M. THOMAS Bernard : Mme COUR Elodie : Mme LARREGOLA Josiane : M. CLEMANDOT Dominique

Absents et excusés :

/

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Principal

Madame VESIN Stéphanie a été désignée secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2026CC5-1-3-25

OBJET : CONSTITUTION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES COMMUNAUTAIRES

Vu les articles L.5211-40-1 et L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la constitution des commissions thématiques.

La composition de ces commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle.

Le Président de la Communauté est le Président de plein droit des commissions.

Le Code Général des Collectivités prévoit qu'il appartiendra aux membres de la commission, de désigner un vice-président, qui peut la convoquer et la présider, en cas d'absence ou d'empêchement du président.

Ces commissions ont un rôle essentiel, c'est l'instance de réflexion, d'analyse et de confrontation des idées avant que les décisions soient soumises au Bureau ou au Conseil Communautaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- de créer 9 commissions thématiques communautaires selon la liste suivante :

1ère COMMISSION : ECONOMIE - EMPLOI - FORMATION - AGRICULTURE ET ESPACE RURAL

2ème COMMISSION : ARTISANAT - COMMERCE

3ème COMMISSION : PROSPECTIVES FINANCIERES - FONDS DE CONCOURS

4ème COMMISSION : URBANISME ET LOGEMENT

5ème COMMISSION : TOURISME - CULTURE ET COMMUNICATION

6ème COMMISSION : TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES (Equipements sportifs : piscines, squash-padel, cosec, boulodrome, patinodrome, golf)

7ème COMMISSION : ECOLES ET PETITE ENFANCE (crèche, petite crèche, relais petite enfance, Gâches)

8ème COMMISSION : ENVIRONNEMENT (cours d'eau, Gémapi, déchetteries, assainissement)

9ème COMMISSION : VOIRIE - TRANSPORT - SÉCURITÉ

Il conviendra de procéder à l'élection de ses membres, lors du prochain conseil communautaire.

Fait et délibéré le 16 avril 2026
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 24 avril 2026

Le secrétaire de séance

Le Président de la Communauté
de Communes des Deux Rives



Stéphanie VESIN



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 28 AVR. 2026

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet

28 AVR. 2026

AR Préfecture

CONSTITUTION DES COMMISSIONS THEMATIQUES COMMUNAUTAIRES

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20260416- 2026CC5_1_3_25-DE
Numéro d'acte :	2026CC5_1_3_25
Date de décision :	16/04/2026
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	5-1-3-0-0 (Institutions et vie politique / Election executif / fixation du nombre des adjoints ou de vice-présidents, commission permanente)
Fichier acte :	2026CC5_1_3_25 CONSTITUTION DES COMMISSIONS THEMATIQUES COMMUNAUTAIRES.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte :	28/04/2026 10:02:01
Date de réception de l'AR :	28/04/2026 10:02:12